

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE NOYERS-MISSY

Séance du 14 mars 2016

Réunion du Conseil Municipal en date du quatorze mars deux mil seize à 20 heures 30, convocation en date du 08 mars 2016. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Noyers-Missy, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy.

**Membres présents :** M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, Mme Josiane LECUYER, M. Philippe PELLETIER, Mme Michèle FERRON, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, Mme Pascale LOBRÉAU, M. Freddy DIARD, Mme Christelle LECAPITAINE, M. Sébastien HARASSE, Mme Delphine PIHÉRY, Mme Céline GUILLEMOT, M. Fabien GODET, Mme Elisabeth SCHNEIDER, M. Jérôme RAVACHE, Mme Sandrine LAURENT, Mme Sylvie MARIE, M. Jacques HERVIEU, Mme Pascale MARIE, Mme Isabelle LAMOTTE, M. Alain BILLARD, M. Erick GALLIER, M. Anthony SECOUÉ, M. Christian VENGEONS, Mme Séverine MALHERBE.

**Absents excusés :**

Mme Chantal GRAINDORGE, a donné pouvoir à Mme Monique CHARLES,  
M. Maurice ROUSSEAU, a donné pouvoir à M. Louis HEURTAUX,  
M. Frédéric DAVID, a donné pouvoir à M. Christian VENGEONS.

**Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 février 2016.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS**

**- Compte administratif commune de NOYERS-BOCAGE (M. GODARD Jacky, Maire, n'a pas pris part au vote et s'est retiré de l'assemblée) Délibération n° 2016-03-28**

M. Jacky GODARD présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

**\* Section de fonctionnement :**

- Recettes : 694 962.75 €  
- Dépenses : 642 929.58 €  
Résultat année 52 033.17 €  
+ Excédent 2014 de 220 227.72 €  
**Soit un excédent de fonctionnement de 272 260.89 €**

**\* Section d'investissement :**

- Recettes : 494 801.87 €  
- Dépenses : 295 348.09 €  
Résultat année 199 453.78 €  
+ Excédent 2014 de 86 385.19 €  
**Soit un excédent d'investissement de 285 838.97 €**

**Avec restes à réaliser :**

Recettes : 469 600.00 €  
Dépenses : 743 600.00 €  
**Soit un résultat de clôture d'investissement de 11 838.97 €**

**Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont :**

**Section de fonctionnement : 272 260.89 €**

**Section d'investissement : 11 838.97 €**

*(Soit un excédent global de 284 099.86 €)*

Sur proposition de M. Louis HEURTAUX, le compte administratif 2015 de la commune de NOYERS-BOCAGE est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

- **Compte administratif commune de MISSY (M. VENGEONS n'a pas pris part au vote et s'est retiré de l'assemblée)** *Délibération n° 2016-03-29*

M. Christian VENGEONS présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

\* **Section de fonctionnement :**

- Recettes : 262 499.38 €  
- Dépenses : 239 091.85 €  
Résultat année 23 407.53 €  
+ Excédent 2014 de 89 928.07 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 113 335.60 €**

\* **Section d'investissement :**

- Recettes : 57 417.27 €  
- Dépenses : 72 356.95 €  
Résultat année - 14 939.68 €  
+ Déficit 2014 de 18 672.58 €  
Soit un déficit d'investissement de 33 612.26 €

**Avec restes à réaliser :**

Recettes : 20 949.89 €  
Dépenses : 47 511.00 €

**Soit un résultat de clôture d'investissement - 60 173.37 €**

**Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont :**

**Section de fonctionnement : 113 335.60 €**  
**Section d'investissement : -60 173.37 €**  
*(soit un excédent global de 53 162.23 €)*

Sur proposition de M. Jacques HERVIEU, le compte administratif 2015 de la commune de MISSY est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

- **Compte administratif syndicat scolaire (Mme LECUYER n'a pas pris part au vote et s'est retirée de l'assemblée)** *Délibération n° 2016-03-30*

Mme Josiane LECUYER présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

\* **Section de fonctionnement :**

- Recettes : 306 868.95 €  
- Dépenses : 290 948.17 €  
Résultat année 15 920.78 €  
+ Excédent 2014 de 50 017.83 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 65 938.61 €**

\* **Section d'investissement :**

- Recettes : 1 668.35 €  
- Dépenses : 3 719.81 €  
Résultat année - 2 051.46 €  
+ Déficit 2014 de 1 288.35 €

**Soit un résultat de clôture d'investissement de - 3 339.81 €**

**Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont :**

**Section de fonctionnement : 65 938.61 €**  
**Section d'investissement : -3 339.81 €**  
*(soit un excédent global de 62 598.80 €)*

Sur proposition de M. Louis HEURTAUX, le compte administratif 2015 du syndicat scolaire NOYERS-MISSY est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

- **Compte administratif du SIVU du Cours d'Ô (M. Louis HEURTAUX n'a pas pris part au vote et s'est retiré de l'assemblée)** *Délibération n° 2016-03-31*

M. Louis HEURTAUX présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

\* **Section d'exploitation :**

- Recettes : 122 176.93 €  
- Dépenses : 61 759.19 €  
Résultat année 60 417.74 €

**Soit un excédent d'exploitation de 60 417.74 €**

\* **Section d'investissement :**

- Recettes : 1 880 484.75 €  
- Dépenses : 1 535 514.55 €  
Résultat année 344 970.20 €  
+ Excédent 2014 58 393.02 €

**Soit un excédent d'investissement de 403 363.22 €**

**Avec restes à réaliser :**

Recettes : 1 518 751.28 €  
Dépenses : 1 811 250.58 €

**Soit un résultat de clôture d'investissement de 110 863.92 €**

**Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont :**

**Section d'exploitation : 60 417.74 €**

**Section d'investissement : 110 863.92 €**

Sur proposition de M. Jacky GODARD, le compte administratif 2015 du SIVU est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux de compte de gestion du receveur municipal.

**- Compte administratif du transport scolaire (Mme LECUYER n'a pas pris part au vote et s'est retirée de l'assemblée) Délibération n° 2016-03-32**

Mme Josiane LECUYER présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

\* **Section d'exploitation :**

- Recettes : 27 222.94 €  
- Dépenses : 25 043.64 €  
Résultat année 2 179.30 €  
+ Excédent 2014 de 4 978.87 €

**Soit un excédent d'exploitation de 7 158.17 €**

Sur proposition de M. Louis HEURTAUX, le compte administratif 2015 du transport scolaire est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

**- Comptes de gestion 2015 Délibération n° 2016-03-33**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les différents comptes de gestion 2015 (commune de NOYERS-BOCAGE, commune de MISSY, syndicat scolaire NOYERS-MISSY, SIVU du Cours d'Ô, transport scolaire) du receveur municipal, dont les chiffres sont en concordance avec ceux des comptes administratifs 2015 correspondants.

**- Affectation des résultats de 2015 Délibération n° 2016-03-34**

Compte-tenu des différents résultats de 2015 et des restes à réaliser, il apparaît un besoin de financement en section d'investissement de 51 674.21 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de 2015, d'un montant de 451 535.10 €, comme suit :

- **Article 1068** en section d'investissement : **51 675 €**

- Excédent à reporter à **l'article 002 : 399 860.10 €.**

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2016.

**TARIFS 2016**

**a) Taux des taxes Délibération n° 2016-03-35**

Pour rappel, les taux des taxes communales en 2015 étaient respectivement les suivants :

	<b>Taxe Habitation</b>	<b>Taxe foncière Bâti</b>	<b>Taxe foncière Non Bâti</b>
<b>Noyers-Bocage</b>	<b>13.40 %</b>	<b>15.89 %</b>	<b>27.30 %</b>
<b>Missy</b>	<b>10.96 %</b>	<b>20.52 %</b>	<b>36.60 %</b>

Conformément à la charte qui a été élaborée lors de la fusion des 2 communes, les services fiscaux ont été sollicités pour procéder à un lissage de nos taux sur les 4 ans de la période transitoire. Après avoir pris connaissance de leur proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte pour 2016 les taux suivants :

	<b>Taxe Habitation</b>	<b>Taxe foncière Bâti</b>	<b>Taxe foncière Non Bâti</b>
<b>Noyers-Bocage</b>	<b>13.30 %</b>	<b>17.10 %</b>	<b>28.69 %</b>
<b>Missy</b>	<b>11.61 %</b>	<b>19.82 %</b>	<b>34.94 %</b>

**b) Subventions droit privé *Délibération n° 2016-03-36***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, souhaitant favoriser les associations locales qui oeuvrent pour le bien-être de la population, décide de ne plus subventionner les organismes de formation, et le versement pour l'année 2016 des subventions suivantes :

- ADMR : 700 €
- Club des Aînés : 650 €
- APEMINO : 650 €
- Ecole : 3 100 €
- Anciens combattants : 200 €
- CROIX ROUGE : 200 €
- GRAIN DE SEL : 650 €
- Divers (réserve) : 100 €

soit un montant total de 6 250 €.

**c) Tarifs location salle des fêtes *Délibération n° 2016-03-37***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle des fêtes de NOYERS-BOCAGE, pour les particuliers, comme suit :

	<b>ETE (1/06 au 30/09)</b>	<b>HIVER (1/10 au 31/05)</b>
<b>COMMUNE NOYERS-MISSY</b>	<b>135 €</b>	<b>165 €</b>
<b>HORS COMMUNE</b>	<b>200 €</b>	<b>250 €</b>

**Conditions :**

- location à la journée (jusqu'à 20 h maxi le soir), possibilité de location à la ½ journée, dans ce cas, demi-tarif en fonction des périodes,
- Tarif applicable **au jour de la location** et non de la réservation (régularisation des éventuelles réservations en cours à effectuer le jour de la location),
- 30 % d'arrhes à la réservation

**d) Tarifs cimetières *Délibération n° 2016-03-38***

**- Concessions :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs suivants (renouvelables) pour les concessions dans les cimetières communaux, et décide du reversement d'1/3 du produit au CCAS l'année N+1:

	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>	<b>99 ans</b>
<b>Cimetière NOYERS-BOCAGE</b>	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>	<b>500 €</b>	<b>-</b>
<b>Cimetière MISSY</b>	<b>-</b>	<b>125 €</b>	<b>-</b>	<b>400 €</b>

**- Columbarium – cave-urne :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs suivants (renouvelables) pour les columbariums et cave-urnes dans les cimetières communaux, et décide du reversement de 10 % du produit au CCAS l'année N+1 :

	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
<b>Cimetière NOYERS-BOCAGE</b>	<b>500 €</b>	<b>1000 €</b>
<b>Cimetière MISSY</b>		<b>85 € pour cave-urne</b>

**e) Subvention CCAS *Délibération n° 2016-03-39***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 1000 € au CCAS. Cette somme est inscrite au budget primitif 2016.

**f) Indemnité gardiennage église Délibération n° 2016-03-40**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser l'indemnité concernant le gardiennage de l'église selon le plafond réglementaire en vigueur. A titre d'information, celui-ci s'élève à ce jour à 474.22 €.

**g) Adhésion UAMC Délibération n° 2016-03-41**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion à l'union amicale des maires du Calvados. Pour information, le montant de la cotisation s'élève pour l'année 2016 à 434.94 €, selon la population totale INSEE de 1677 habitants.

**h) Adhésion fourrière Délibération n° 2016-03-42**

Afin de bénéficier des services de la fourrière animale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec la communauté d'agglomération de Caen la Mer, pour un coût annuel de 0.80 € par habitant. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention pour la période 2016-2018.

**i) Taxe de raccordement à l'assainissement collectif Délibération n° 2016-03-43**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le tarif de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif (pour les secteurs desservis), conformément au règlement d'assainissement en vigueur, à savoir :

- 450 € TTC pour les habitations anciennement équipées d'un assainissement individuel,
- 3500 € TTC pour toute habitation dépourvue d'assainissement (construction nouvelle ou bâtiment transformé en maison d'habitation),
- 75 € pour contrôle de bon fonctionnement en cas de cession.

**j) Bibliothèque Délibération n° 2016-03-44**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour la bibliothèque :

**- Pour les abonnements :**

- Pour les habitants de NOYERS-MISSY : 5 € pour une personne seule, 10 € pour une famille,
- Pour les habitants hors commune : 10 € pour une personne seule, 20 € pour une famille.

**- Pour les autres services :**

- 2 € pour remplacer une carte d'abonnement perdue,
- 0.10 € pour toute impression ou photocopie en A4 uniquement et en noir et blanc,
- 0.50 € dans le cas de la couleur,
- Accès gratuit à internet pendant la 1<sup>ère</sup> heure, 2 € par heure au-delà.

De plus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention n° 2 avec le Département du Calvados pour le développement de la lecture publique Niveau 2, et autorise M. le Maire à la signer.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE NOYERS-MISSY + AMORTISSEMENT Délibération n° 2016-03-45**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 pour la commune de NOYERS-MISSY, qui s'équilibre en dépenses et recettes de **fonctionnement à 1 291 822.10 €**, et en dépenses et recettes d'**investissement à 1 125 321.79 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'amortissement de la participation raccordement ERDF de BGINVEST, d'un montant de 14 358 €, sur l'exercice 2016 (amortissement sur un an). Cette somme est inscrite au BP 2016.

**DEMANDE DE DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX POUR TRAVAUX DE VOIRIE Délibération n° 2016-03-46**

Sur proposition de la commission travaux et voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à ses engagements suite au diagnostic réalisé, décide d'inscrire au budget primitif 2016 la somme de 160 000 € TTC en section d'investissement, pour la réfection de la voirie au domaine du Val, au hameau « Bordel », rue des grands champs, chemin des hauts vents, le Londet pour Noyers-Bocage, et La Pigacière, la rue des forges et la rue du Château pour Missy.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une demande de DETR auprès de la Préfecture, et à signer tout document relatif à cette affaire.

## TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE

### - demande de subvention Leader Délibération n° 2016-03-47

Les travaux d'aménagement de la Place entrant dans les nouveaux critères d'attribution Leader, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter une subvention dans ce cadre, et à signer tout document relatif à cette demande.

### - avenant Délibération n° 2016-03-48

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des quelques modifications apportées au programme initial, et de l'opportunité de la réalisation d'un parking à proximité de l'agence postale, à l'unanimité et après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise EIFFAGE, d'un montant de 46 394.10 € H.T. Il autorise M. le Maire à signer l'avenant proposé par le Cabinet SCE. Cette somme est inscrite au budget primitif 2016, en section d'investissement.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 Délibération n° 2016-03-49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe assainissement 2016, qui s'équilibre en dépenses et recettes **d'exploitation à 203 217.74 €**, et en dépenses et recettes **d'investissement à 2 225 660.75 €**.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE 2016 Délibération n° 2016-03-50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe transport scolaire 2016, qui s'équilibre en dépenses et recettes **d'exploitation à 27 150 €**.

## FUSION DES COMMUNES

Suite à la fusion des 2 communes, un certain nombre de conventions doivent être revues afin de prendre en compte cette évolution, ainsi :

a) – **pour le SDEC Energie** : transfert des compétences GAZ Délibération n° 2016-03-51, éclairage public Délibération n° 2016-03-52, infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables Délibération n° 2016-03-53, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts,

b) – **pour l'URSSAF** Délibération n° 2016-03-54 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'adhésion au régime d'assurance chômage collectivité territoriale + service de la collectivité territoriale à comptabilité distincte pour l'ensemble des agents non titulaires visés à l'article L.5424-1 du code du travail, et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat d'adhésion avec l'URSSAF,

c) – **pour le CNAS** Délibération n° 2016-03-55 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Josiane LECUYER, adjoint, pour représenter le **collège des élus**.

M. le Maire désigne Mme Marylène GRILLOT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour représenter le **collège des agents**, ainsi que **correspondante**.

## IAT – IFTS SUSPENSION EN CAS D'ARRET DE MALADIE

Ce point sera d'abord étudié en commission de personnel, et sera présenté au conseil municipal ultérieurement.

## ZAC

**Mme FERRON Michèle n'a pris part ni au débat, ni au vote, concernant le dossier ZAC.**

### a) Approbation du bilan de la concertation publique Délibération n° 2016-03-56

Le PLU de Noyers-Bocage a été approuvé le 5 février 2013. Avant cette approbation, des études de faisabilité ont été menées par le Cabinet SCE pour déterminer une opération d'aménagement du centre bourg.

Plusieurs possibilités d'urbaniser les zones U se sont offertes à nous, la commune a opté pour la création d'une ZAC.

A cette fin, le cabinet SIAM a été recruté en mars 2014 pour assister la commune.

Quelques modifications au projet SCE ont été apportées au niveau urbanistique, les services des Domaines ont été sollicités, les propriétaires fonciers ont été rencontrés le 1<sup>er</sup> octobre 2015, ce qui a permis de modifier le périmètre de la ZAC, initialement retenu par le Conseil Municipal du 8 septembre 2015.

Un avis de publicité informant la tenue d'une réunion publique prévue le 19 octobre 2015 a été émis.

Une exposition du projet a été réalisée en mairie pour une durée d'un mois. Aucune réclamation n'a été enregistrée. Des réunions d'information à destination des différents conseils ont eu lieu :

- maire + adjoints de MISSY le 22 août 2015,
- conseillers municipaux de MISSY le 18 février 2016,

Le dossier de création a été mis à disposition des conseillers municipaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet de la ZAC tel qu'initié par la commune de Noyers-Bocage, de clore la concertation préalable, d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté multi-sites du Cœur de Bourg, de valider les modalités de mise à disposition du public du bilan de la concertation préalable et du dossier de création de la ZAC multi-sites du Cœur de Bourg, et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à ce sujet.

#### **b) Approbation du dossier de création Délibération n° 2016-03-57**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté multi-sites du Cœur de Bourg, annexé à la présente délibération.
- CRÉE, en conséquence, ladite Zone d'Aménagement Concerté, à vocation mixte d'habitat et d'équipements.
- APPROUVE le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté conformément au plan de délimitation figurant au dossier de création et annexé à la présente délibération.
- DIT que la zone ainsi créée est désormais dénommée « Zone d'Aménagement Concerté multi-sites du Cœur de Bourg ».
- VALIDE le programme prévisionnel de constructions envisagé dans le cadre de l'opération, tel qu'il est défini dans le dossier de création de la ZAC, à savoir la réalisation d'environ 70 logements représentant une surface de plancher maximale d'environ 8 100 m<sup>2</sup>.
- EXONÈRE les constructions et aménagements qui seront réalisés dans le périmètre de la ZAC de la part communale de la Taxe d'Aménagement.
- DIT qu'en application de l'article R.151-52-8° du Code de l'urbanisme, le plan de délimitation de la ZAC sera annexé au Plan Local d'Urbanisme selon la procédure de mise à jour prévue à l'article R.153-18 du même Code.
- DECIDE que la Zone d'Aménagement Concerté multi-sites du Cœur de Bourg sera réalisée selon le mode de la régie.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à ce projet.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2016**

Point reporté à la séance du 11 avril 2016.

### **COMPTE-RENDU TRAVAUX DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

Mme LECUYER et M. VENGEONS ont fait un compte-rendu des différentes commissions (animation du 24 février, personnel du 1er mars et affaires scolaires le 10 mars).

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **- Motion relative à l'hôpital d'Aunay sur Odon :**

Après lecture de M. le Maire de la proposition de motion, le Conseil Municipal à l'unanimité, apporte tout son soutien au centre hospitalier d'Aunay sur Odon.

#### **- Fusion avec Le Locheur – Tournay sur Odon :**

M. VENGEONS rend compte de la réunion d'information du 7 mars 2016, destinée aux conseils municipaux de Le Locheur et de Tournay sur Odon, sur les possibilités de commune nouvelle avec NOYERS-MISSY.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 15.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jacky GODARD

